

Conseils de sécurité pour les chantiers au Parc d'en Haut A envoyer par mail à chaque annonce de chantier A afficher dans les deux maisons (locaux outils et machines)

Lors des chantiers, nous sommes amenés à faire des travaux physiques en utilisant outils et machines. Ces conseils non exhaustifs permettent de les réaliser dans de bonnes conditions.

1. Accueil au Parc d'en Haut

Dès votre arrivée, présentez-vous au responsable chantier.

Avec le responsable chantier vous définirez la nature des tâches qui vous seront attribuées ainsi que les outils nécessaires, en tenant compte notamment de vos capacités et de vos expériences.

Pour les nouveaux adhérents découvrant le Parc d'en Haut

Avant toute participation aux activités, une découverte des lieux est indispensable. Le responsable chantier ou la personne qu'il aura désignée assurera la visite guidée.

2. Vous et les autres

Vous êtes le premier acteur de votre sécurité. Assurez-vous d'être en bonne santé et d'avoir la capacité physique pour ces travaux. Si un travail n'est pas pour vous, dites-le, sans justification. Inutile de se faire mal, nous sommes là pour notre plaisir !

Ne travaillez jamais seul ! Restez toujours en contact visuel ou sonore avec une autre personne.

Faites attention à vous mais aussi aux autres. N'hésitez pas à signaler un danger aux autres participants. Si quelqu'un prend des risques inutiles, signalez-lui et éventuellement expliquez-lui comment faire autrement.

3. Informations pour premiers secours

Trousses de secours

Une trousse est située dans chaque maison. Lors de votre première visite, localisez ces trousses.

Si vous avez une telle trousse, si vous êtes formé aux premiers secours, ou êtes secouriste, faites-le savoir au responsable du chantier.

Les numéros d'urgence

Numéro général 112 Samu 15 Pompiers 18 Gendarmerie 17

4. Équipement

Pour les travaux sans machine

Pantalon de toile, veste de toile (éviter les synthétiques), gants de jardinage ou de chantier, bonnes chaussures montantes ou bottes en caoutchouc selon les activités.

Pas d'écharpe ou de vêtements flottants.

Pour l'utilisation des machines

En plus des conseils précédents, amenez un équipement ad hoc si vous en possédez. Le CERF n'en a pas assez pour tout le monde : lunettes, visière de protection, casque anti-bruit...

Ne faites jamais une activité pour laquelle vous n'avez pas d'équipement. Tant pis, ça attendra !

5. Machines (*tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuse...*)

L'utilisation d'une machine ne se fait qu'avec l'accord préalable du responsable chantier qui évalue vos capacités à l'utiliser en fonction de votre expérience, d'une démonstration...

Prenez connaissance des instructions d'usage disponibles dans le local machines.

Avant toute utilisation d'une machine, vérifiez son bon état.

Manipulez les machines uniquement avec les équipements de sécurité requis.

6. Travail en hauteur sur échelle, toit ou dans les arbres

Tout travail en hauteur exige la présence permanente d'une personne supplémentaire dont le rôle est d'assurer la sécurité (veiller à la stabilité de l'échelle, avertir d'un risque...)

7. Rucher, mare

Ne vous approchez pas des ruches sauf si vous êtes équipé et compétent.

Signalez-nous si vous êtes allergique aux piqûres d'abeilles et ayez avec vous de quoi réagir en cas de piqûre.

La mare n'est pas dangereuse mais ne laissez pas d'enfants sans la surveillance d'un adulte.